

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 15 novembre 2021 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #6 - Yves Roy

Est/sont absents:

Siège #5 - Gina Cloutier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente Madame Lindsay Longchamps, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 - Mot du maire

Mes premiers mots s'adresseront aux citoyennes et citoyens de Frampton pour les remercier, au nom de Gina, de toute l'équipe et en mon nom, pour l'appui qu'ils nous ont manifesté lors de la dernière élection. Pour les remercier aussi de leur accueil et de leur confiance. Nous acceptons ce mandat avec une grande fierté et beaucoup d'humilité.

Les dernières semaines ont été pour nous très enrichissantes, nous avons fait d'agréables rencontres et nous avons eu des échanges très intéressants. Nous vous avons aussi présenté trois axes sur lesquels nous entendons mettre nos efforts au cours du prochain mandat :

D'abord, avec la participation des citoyennes et citoyens, nous voulons mettre en place des mesures qui contribueront au mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie de nos jeunes, de nos aînés et de nos familles, à faire de Frampton une municipalité rayonnante, un endroit attractif et envié pour s'y établir, y vivre, y grandir et y vieillir.

Ensuite, nous voulons profiter de l'attraction touristique des ressources en place (Frampton Brasse, Miller zoo, Club de golf, Club chasse et pêche Ste-Marie, Pisciculture Fournier, etc.) pour développer notre offre touristique et faire connaître Frampton afin de stimuler et consolider notre économie locale.

Enfin, à l'heure où les changements climatiques nous interpellent, nous voulons profiter de la transition énergétique pour développer un milieu de vie sain et une économie durable en lien avec les énergies vertes et renouvelables.

De nombreux défis nous attendent, mais, nous ne serons pas seuls, plusieurs citoyennes et citoyens ont démontré de l'intérêt à s'impliquer activement avec le conseil municipal pour contribuer à l'amélioration de notre milieu de vie, nous les avons entendus. De plus, nous pourrions compter sur une nouvelle équipe, jeune et dynamique avec à sa tête Lindsay Longchamps comme directrice générale, pour nous supporter dans la gestion courante de la municipalité.

Nous, Claudia, Gina, Frédéric, Guy, Yvan, Yves et moi vous assurons que nous sommes déterminés et que nous ne ménagerons aucun effort pour répondre à vos attentes.

Je termine en remerciant mon prédécesseurs, M. Jacques Soucy, qui a consacré les 13 dernières années de sa vie à notre municipalité ainsi que les conseillers qui l'ont accompagné tout au long de ses mandats.

Merci beaucoup.

2021-11-218

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Mot du maire

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Changement de signataires des chèques et documents légaux émanant de la Municipalité

4.3 - Embauche d'un coordonnateur aux loisirs et à la culture

4.4 - Embauche d'un préposé à l'aréna du Centre sportif Coffrage LD

4.5 - Embauche d'un journalier aux travaux publics

4.6 - Embauche occasionnelle de madame Roxanne Perreault

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Vente du terrain 4 233 781

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Commandite pour l'Association de ringuette Sainte-Marie

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Servitude Hydro-Québec et Telus communications inc.

9.2 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 5 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2021-11-219

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-11-220

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité:

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2021 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 191 264.26 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 29 879.73 \$ soit accepté.

2021-11-221

4.2 - Changement de signataires des chèques et documents légaux émanant de la Municipalité

CONSIDÉRANT les changements au sein du conseil municipal suite aux élections du 7 novembre dernier;

Sur la proposition de monsieur Guy Marcoux, il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean Audet, maire ainsi que madame Lindsay Longchamps, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer individuellement ou conjointement pour et au nom de la Municipalité de Frampton tous les chèques, demandes de subvention, protocoles, ententes, contrats et tout autre type de documents émanant de la Municipalité. Le maire suppléant pourra signer les chèques en l'absence du maire.

2021-11-222

4.3 - Embauche d'un coordonnateur aux loisirs et à la culture

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture était à combler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claudia Labrie et résolu à l'unanimité d'embaucher M Antoine Drouin à titre de coordonnateur aux loisirs et à la culture de la Municipalité de Frampton rétroactivement au 19 octobre 2021.

2021-11-223

4.4 - Embauche d'un préposé à l'aréna du Centre sportif Coffrage LD

CONSIDÉRANT que le poste de préposé à l'aréna du Centre sportif Coffrage LD était vacant.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yves Roy et résolu à l'unanimité d'embaucher M Michel Veilleux à titre de préposé à l'aréna de la Municipalité de Frampton à compter du 3 novembre 2021.

2021-11-224

4.5 - Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT qu'un poste de journalier aux travaux publics est vacant depuis le 18 octobre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité d'embaucher M Frédéric Paradis à titre de journalier aux travaux publics de la Municipalité de Frampton à compter du 29 novembre 2021.

2021-11-225

4.6 - Embauche occasionnelle de madame Roxanne Perreault

CONSIDÉRANT la période de transition que vit actuellement la municipalité au niveau de la Direction générale, des loisirs et des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des différents dossiers;

Il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité d'embaucher Madame Roxanne Perreault pour un nombre d'heures indéterminées, et sur une base forfaitaire, pour assurer la continuité des dossiers comptables et financiers municipaux rétroactivement au 27 octobre 2021.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-11-226

5.1 - Vente du terrain 4 233 781

CONSIDÉRANT l'intention de M. Jean-Philippe Nadeau d'acquérir un terrain pour y construire deux bâtiments multi-logements d'une capacité minimale de six unités par bâtiment.

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 25 octobre 2021 et transmise au conseil municipal pour le terrain portant le numéro de lot 4 233 781 du cadastre du Québec;

À CES CAUSE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu que le conseil municipal autorise le maire Jean Audet et la directrice générale Lindsay Longchamps à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton le contrat de vente du lot 4 233 781 du cadastre du Québec à monsieur Jean-Philippe Nadeau. Le prix de vente est de trente milles dollars (30 000,00 \$) plus les taxes applicables.

Documents relatifs au point

[Offre d'achat - lot 4 233 781](#)

6 - LOISIRS ET CULTURE

2021-11-227

6.1 - Commandite pour l'Association de ringuette Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été déposée au conseil le 10 novembre 2021 par l'Association de ringuette Sainte-Marie.

Sur la proposition de madame Claudia Labrie, il est résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 500\$ à l'Association de ringuette Sainte-Marie pour la 9e édition de leur Tournoi de ringuette qui aura lieu du 26 janvier au 30 janvier 2022.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-228

7.1 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Frampton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Frampton prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et appuyé par monsieur Frédéric Fournier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

2021-11-229

9.1 - Servitude Hydro-Québec et Telus communications inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. le 11 mars 2020, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité de Frampton et étant connu et désigné comme le lot 4 233 172 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Dorchester.

Sur la proposition de monsieur Yves Roy, il est résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Frampton accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. contre une partie du lot 4 233 172 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité de Frampton (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits

actes.

2021-11-230

9.2 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 5 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD

ATTENDU la résolution numéro 2104-82 octroyant le mandat à la firme Action Estimation inc. pour les travaux d'aménagement d'un vestibule et réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2021;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'architecte mandaté par la Municipalité, François Dusseault;

Sur la proposition de monsieur Yvan Tardif, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 5 de 47 203.55\$ (taxes incluses) à Action Estimation inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'un vestibule et la réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD.

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-11-231

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14, il est proposé par monsieur Yves Roy et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire

Lindsay Longchamps
Directrice générale et secrétaire-trésorière